

sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne; M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS des *Origines de l'architecture gothique dans le Nord de la France au XII^e siècle*, et M. Maurice WILMOTTE exposera *Quelques vues récentes sur les premiers établissements des Aryens en Europe*. On discutera en outre un *Projet de loi sur la conservation des monuments*: le Comité organisateur assure que cette discussion sera préparée par un exposé des motifs, qui sera distribué aux souscripteurs, de façon à leur permettre de présenter des amendements et même des contre-projets, qui eux aussi seront distribués en temps utile. Nous acceptons avec joie cette assurance et nous osons espérer que cette mesure, si elle est généralisée lors des congrès futurs, amènera l'exclusion des questions qui ne peuvent donner lieu à aucun échange de vues, mais à une simple lecture, et limitera les débats à un petit nombre de sujets d'intérêt général et susceptibles d'une discussion approfondie.

Les nombreuses questions qui composent le programme des travaux des sections (préhistoire — folklore, philologie, ethnographie — histoire — monuments et arts) semblent être de celles qui n'offrent guère d'intérêt que pour celui qui les propose, alors que le Comité organisateur aurait précisément voulu les exclure. Les quelques heures, assignées par l'horaire provisoire aux réunions des sections, ne permettront d'ailleurs d'aborder que ceux de ces sujets qui ont une réelle valeur. Nous signalons à l'attention des historiens et des linguistes les questions de M. WILMOTTE sur les dialectes wallon et picard en Belgique, et sur la méthode qui doit présider à la confection d'un dictionnaire du dialecte wallon; celle de M. DECAMPS sur les radicaux d'origine celtique, germanique, romaine ou franque, que l'on rencontre dans les noms de lieux, rivières, ruisseaux, fontaines, etc., et celle de M. PIENNE sur l'état actuel de nos connaissances touchant l'état social et économique des Pays-Bas au XVI^e siècle.

Le Comité convie les congressistes à un véritable régal d'excursions: durant toute une semaine, il les promènera dans le pays d'Angre, à Bavay, à St-Symphorien, à Spiennes, à Mariemont, où l'on visitera les magnifiques collections d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, formées par M. Warocqué, aux abbayes de Lobbes et d'Aulne, à Valenciennes et à Arras. Ces excursions, dirigées par des personnes compétentes, feront l'objet de notices distribuées avant l'ouverture du Congrès. Elles constitueront, nous n'en doutons pas, le principal attrait de cette 18^e session de la Fédération archéologique et historique de Belgique. A. Carlot.

— Une Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers montois vient de se constituer en notre ville, sous la présidence d'un de nos écrivains les plus sympathiques, M. Jules Declève. Elle a pour but, ainsi que nous l'apprend son règlement, d'encourager les auteurs et de défendre leurs intérêts, de percevoir les droits d'auteurs lors des représentations, de favoriser l'obtention de subsides du gouvernement. Les droits sont fixés comme suit, au minimum: pour une pièce en un acte, huit francs; pour une pièce en deux actes, douze francs; pour une pièce en trois actes,

quinze francs. Le Comité assure la perception de ces droits, se réservant sur le montant de ceux-ci une part de 10 %.

L'initiative des auteurs montois est louable, et nous formons des vœux pour que cette institution produise tous les effets que ses promoteurs en attendent. E. H.

— Il est question d'organiser à Mons, à Tournai et à Charleroi, à l'occasion des fêtes du 75^{me} anniversaire de l'Indépendance Nationale, des représentations populaires wallonnes, sous le patronage et la direction de la *Commission provinciale pour l'encouragement de l'art dramatique*. Nous applaudissons d'autant plus à ce projet que mieux que toute autre une semblable fête réunira dans un même sentiment d'attachement à la terre natale toutes les classes de la société.

— Un jeune sculpteur borain, M. Léon GOBERT de Wasmes, a récemment exposé dans un atelier, une très intéressante série de ses œuvres d'inspiration régionale. « Comme les autres, écrit M. Marius RENARD, cet artiste borain a subi l'emprise heureuse de la vie traditionnelle. Son œuvre, après les inévitables hésitations des débuts, est revenue au culte du pays. Elle magnifie la terre boraine, la vaillance de sa race, la beauté du travail et la gloire de son action dans le rythme des choses ». Dans cette exposition de l'œuvre déjà si intéressante de M. GOBERT, on a particulièrement remarqué ses notations sincères, émouvantes en leur simplicité, de types d'ouvriers et d'ouvrières. Certains portraits d'enfants, de dames, des bustes, des bas reliefs, des médaillons ont prouvé que, si la technique de l'auteur a définitivement quitté la période des tâtonnements, l'artiste, au point de vue esthétique aussi, est désormais très sûr de lui-même. Bien des morceaux qu'on a vus en cette exposition sont déjà des œuvres de maturité, d'un talent probe et qui se possède.

— Dans un article récent où il fut question des graveurs wallons, (ci-dessus p. 480) *Wallonia*, énumérant les principaux artistes de l'école de Mons, a, par une singulière inadvertance, oublié de citer M. Louis GRÈUSE. Un de nos collaborateurs se proposant de consacrer ici-même une étude à l'œuvre de M. GRÈUSE, cette erreur regrettable sera par le fait réparée.

CHARLEROI. — La mi-juin a été marquée par un incident grave pour les joueurs de balle, sport exercé avec une passion qui s'étend des habitués aux innombrables amateurs. La raison de l'émoi où ils se sont trouvés, s'explique puisqu'ils étaient menacés de manquer de balles par suite de la grève des ouvrières qui les fabriquent. Mais le danger fut bientôt conjuré. Les ouvrières, qui demandaient 20 % d'augmentation, en ont obtenu 10, et se sont remises au travail.

Ce fait a donné à un de nos confrères l'occasion de parler de la fabrication des balles, cette petite industrie étant fort peu connue. C'est la jolie commune d'Ham-sur-Heure qui en a le monopole presque exclusif. Elle y fut implantée, voilà pas mal d'années, par un facteur des postes de l'endroit,

M. Beaussart-Dupont, qui, trouvant que le métier des lettres ne lui rapportait pas assez, rendit un beau jour son képi à l'administration. Il eut des ouvriers qui s'établirent à leur tour, si bien que les fabricants sont aujourd'hui une quinzaine, ayant toujours M. Beaussart comme doyen. A eux quinze, ils fournissent de balles le pays presque tout entier, Ath n'ayant qu'une production restreinte.

Chaque fabricant occupe de six à sept ouvriers chargés de pétrir et de confectionner les *boulots*. On sait qu'il y a trois sortes de balles : les grosses, faites de chiffons et d'étoupes, les demi-grosses, composées de sable et de terre glaise, enfin les dures à la mixture desquelles on ajoute des morceaux de ferrailles. Quand les *boulots* sont bien comprimés dans les moules, puis séchés, on les coud dans des peaux tannées, très lisses. C'est la besogne des femmes, qu'elles accomplissent à domicile. Il y en a des masses, à Ham et dans les environs, occupées à ce métier. Elles ne l'exercent pas précisément par nécessité, les hommes gagnant tous de bonnes journées et l'aisance étant assez générale dans la contrée. Les couseuses gagnent un franc par grosse de balles (douze douzaines), ce qu'elle peuvent faire en une journée. On conviendra que leur réclamation n'avait rien d'outré.

Les fabricants y ont fait droit en partie, d'autant plus volontiers qu'ils ne peuvent suffire aux commandes, qu'il n'y a aucun stock et que l'on courrait droit à l'interruption momentanée du sport, en pleine saison. Les couseuses se sont donc remises à la besogne.

Dans les petites rues du coquet village, le promeneur peut de nouveau entendre des chansons et des rires s'échapper des fenêtres ouvertes : ce sont les couseuses de balles qui égayent leur travail.

BRUXELLES. — Une réunion intéressante a eu lieu, le 3 juin, à la *Nouvelle Cour de Bruxelles*, place Fontainas. Elle était organisée par diverses revues littéraires, le *Thyrse*, *Durendal*, *l'Idée Libre*, le *Jeune Effort* et avait pour but de protester contre la suppression, au budget provincial du Brabant, du crédit destiné à encourager la littérature, crédit qui fut rayé... parce qu'on n'était pas parvenu à le distribuer avec discernement !

Tout cela a été exposé, dans le discours d'ouverture, par M. L. Rosy, directeur du *Thyrse*, qui a proclamé le droit, pour les littérateurs, de prétendre à la sollicitude gouvernementale, dispensée chez nous à toutes les autres manifestations de l'activité nationale.

On a entendu ensuite MM. De Prins, du *Jeune Effort*, Carton de Wiart, député, d'autres encore, qui ont dit une foule de bonnes choses, quelques mauvaises et même de pires (1). L'orateur le plus intéressant a été M. Gheude, conseiller provincial, qui, documents en main, a fait connaître les circonstances, plutôt comiques, de la radiation du poste « encouragement à la littérature » du budget provincial brabançon.

(1) Comme la revendication, en faveur des artistes ou écrivains à encourager, de profitables *sinécures*; ce n'est pas ici le lieu de discuter cette théorie, qui nous paraît bien le moyen le plus faux, le plus avilissant d'atteindre le résultat voulu et que le « mot » seul, semble-t-il, devrait suffire à faire condamner.

Au cours de son argumentation en faveur des subsides à accorder aux revues littéraires, M. Gheude a cité WALLONIA, pour laquelle il a eu les appréciations les plus flatteuses, ce dont nous tenons à le remercier ici bien chaleureusement.

La séance s'est terminée par un vibrant discours de M. Edm. Picard, dont l'improvisation abondante, imagée, la manière à la fois rageuse et satirique ont, comme toujours, enlevé l'auditoire. Ernest Closson.

— Il vient de se fonder à Bruxelles, par l'initiative et sous la direction de M. Charles BORDES, fondateur de la *Schola Cantorum* de Paris, et du Verviétois, Victor VREULS, compositeur de musique, une Société de musique ancienne en concert, sous le titre de *la Camera*, pour l'exécution de cantates de chambre, de divertissements pour divers instruments, chansons anciennes, concertos, musique vocale avec ou sans symphonie. *La Camera* donnera quatre concerts d'abonnement pendant l'hiver, organisés avec le concours des solistes de la *Schola Cantorum* et des *Chanteurs de Saint-Gervais* de Paris.

— Un correspondant parisien du *Guide musical*, l'éminent critique M. Henri DE CURZON, fait dans ce périodique, n° du 17 juillet, le relevé des principaux artistes belges qui, depuis la fondation en 1784 du Conservatoire de Paris, jusqu'en 1900, sont venus y demander la consécration de leur talent, ou même ont collaboré à son enseignement si réputé.

Nous relevons, pour notre part, dans les listes publiées par M. DE CURZON, les noms wallons.

Parmi les professeurs, sans parler de *Grétry*, qui fut inspecteur de l'enseignement en 1795, on trouve *Andrieu*, dit La Neuville (de Liège, 1766), professeur de déclamation lyrique en 1822; *Fétis* (de Mons, 1784), professeur de contrepoint et de fugue en 1821; *Masset* (de Liège, 1811) professeur de chant de 1853 à 1887; *César Franck* (de Liège, 1822), professeur d'orgue de 1872 à 1890. Tout le monde connaît M. *Hasselmanns* (de Liège, 1845), professeur de harpe depuis 1884; *Marsick* (de Jupille, 1847) professeur de violon en 1892 et 1900; *Warot* (de Verviers, 1834), qui tient sa classe de chant depuis 1886, et *Rémy* (d'Ougrée, 1856) qui l'occupe depuis 1896.

On compte cent trente-et-un lauréats natifs de Belgique, au relevé total des palmarès, et parmi les prix de Rome, *Fétis*, lauréat en 1807 (second prix). Les classes d'harmonie ont vu couronner, notamment *Herman* (de Tournai, 1836), prix en 1857; les classes de piano, *César Franck* en 1838; la classe de harpe, M^{lle} *Coppée* (de Binche, 1832), en 1854; les classes de violon, *Letong* (de Soignies, 1841) en 1862; *Masset*, en 1828, avant de devenir ténor (il fut également alto); puis MM. *Marsick*, en 1869; *Rémy*, en 1878; *Houfflack* (de Mons, 1859), en 1882. Les bois présentent le nom de *Allard* (de Tournai, 1823), prix de flûte en 1839; et celui de *Castagnier* (de Mons, 1826), en 1845. Parmi les lauréats du cuivre, on note *Lambert* (de La Bouverie, 1863), en 1885. Quant à l'orgue, c'est naturellement les deux

frères *Franck* qu'il met hors de pair, César en 1841 et Joseph en 1852 : l'un et l'autre eurent également les prix de contrepoint et fugue, en 1840 et 1850.

Les classes lyriques offrent aussi beaucoup de noms : *Carman* (de Liège, 1824) prix d'opéra en 1849 ; *Cabel* (de Namur, 1832) prix d'opéra-comique en 1855 ; *Coulon* (de Nivelles, 1822) accessit d'opéra-comique en 1848 ; *Bouhy* (de Pepinster, 1848) trois fois lauréat en 1869 ; *Evrardi* (de Dinant, 1824) prix de chant et d'opéra-comique en 1845 et 1847 ; enfin M^{lle} *Lucy Berthet* (Bertrand, de Dinant, 1866) prix d'opéra en 1892.

En ajoutant à ces lauréats wallons — on connaît la célébrité depuis lors acquise par la plupart d'entre eux — les lauréats flamands ou nés en pays flamand, et ceux qui sont nés à Bruxelles, on trouve que c'est la Belgique qui a envoyé au Conservatoire de Paris le plus grand nombre d'artistes en herbe. L'Allemagne et l'Espagne qui la suivent de plus près n'arrivent qu'avec cinquante-six lauréats, la Russie, quarante-sept, et l'Italie quarante.

Post-scriptum.

A propos de Jeanne Hachette (voir ci-dessus p. 247). — M. Boghaert-Vaché, dans une lettre adressée directement à *Wallonia* le 20 juillet, nous signale un témoignage confirmatif très important. Dès 1898, M. l'abbé **RENET**, ancien secrétaire perpétuel de la Société académique de l'Oise, écrivait en son beau livre *Beauvais et le Beauvaisis*, où il a rassemblé et discuté tous les textes relatifs à Jeanne Hachette et au célèbre étendard :

«... Le drapeau que nous conservons à Beauvais est donc certainement le drapeau des Arquebusiers de Binche, pris, le 22 juillet 1554, au sac de cette ville du Hainaut. C'est la conclusion à laquelle tendaient nos études personnelles et, plus ou moins, celles de plusieurs de nos concitoyens les plus instruits et les plus judicieux. Mais nous laissons à M. DERBAIX, le distingué bourgmestre de Binche, et à M. MATTHIEU, le savant secrétaire général de la Fédération historique et archéologique de Belgique, le mérite et l'honneur d'avoir mis le cachet de la certitude et de la précision sur les considérations qui nous avaient conduit aux portes de Binche et fait solliciter les précieux renseignements qui nous ont été donnés avec une obligeance extrême.»

La discussion à laquelle ces lignes servent de conclusion comprend les pages 597 à 628 de ce très intéressant volume, — malheureusement introuvable à la Bibliothèque royale de Belgique.



LIÉGEOIS OU BRETON ?

David de Dinant

I.

« Dans le temps, dit Césaire DE HEISTERBACH en son livre *Illustrium Miraculorum et Historiarum memorabilium*, dans le temps où éclataient les sentiments hérétiques des Albigeois, à Paris, ville source de toute science, puits des lettres sacrées, le démon inspira le dessein le plus pervers à quelques hommes doctes dont voici les noms : maître Guillaume de Poitiers, sous-diacre, qui avait enseigné les arts à Paris et étudié trois ans la théologie ; Bernard, autre sous-diacre ; Guillaume, orfèvre, leur prophète ; Etienne, prêtre de Vieux-Corbeil ; Etienne, de la Celle ; Jean, prêtre de *Unctis*, qui tous, si ce n'est Bernard, avaient pris leurs grades en théologie ; Dudon, clerc spécial de maître Emelric, prêtre, qui avait suivi pendant dix années environ les cours de théologie ; l'acolyte Elmange ; le diacre Odon ; maître Guérin, qui avait professé les arts à Paris, et, comme prêtre, avait étudié la théologie sous Etienne, archevêque de Cantorbéry ; Ulrich, prêtre de *Lucri*, sexagénaire, qui avait longtemps fréquenté les écoles de théologie ; Pierre de Saint-Cloud, sexagénaire, prêtre et théologien ; Etienne, diacre de Vieux-Corbeil.

» Ayant le diable pour conseiller, ces gens avaient imaginé de nombreuses et abominables hérésies, qu'ils avaient déjà propagées en divers lieux.... Ils disaient que le corps du Christ ne se trouve pas autrement dans le pain consacré que dans tout autre pain, ou dans tout autre objet ; qu'ainsi Dieu s'était trouyé dans le corps d'Ovide comme dans celui de saint Augustin. Ils niaient la résurrection des corps, disant du paradis et de l'enfer que ce sont des lieux imaginaires, et que posséder ainsi qu'eux la connaissance de Dieu, c'est avoir en soi-même le paradis, tandis qu'être en état de péché mortel, c'est porter l'enfer en soi, comme on a dans la bouche une dent

pourrie. Elever des statues aux saints, encenser de saintes images, était à leur sens idolâtrie, et ils se moquaient fort des gens qui approchent de leurs lèvres les reliques des martyrs. Ils blasphémaient principalement contre le Saint-Esprit, de qui nous vient toute pureté, toute chasteté. Si quelqu'un, enseignaient-ils, possédant le Saint-Esprit, commet quelque acte impudique, il ne pèche pas, car l'Esprit, qui est Dieu, absolument séparé de la chair, ne peut pécher, et l'homme ne peut pécher tant que l'Esprit habite en lui. C'est l'Esprit-Saint qui fait tout en tout. Aussi disaient-ils que chacun d'eux était le Christ et l'Esprit-Saint.....

» Voici comment ces misérables furent découverts. Guillaume, l'orfèvre, étant venu trouver maître Raoul de Namur, lui dit qu'il était envoyé vers lui par Dieu et lui exposa sa doctrine..... Entendant cela, maître Raoul lui demanda si cette même doctrine avait été révélée à d'autres personnes. « Oui, à plusieurs », répondit Guillaume, et il nomma les clercs dont j'ai parlé. En homme sage, Raoul comprit aussitôt le péril qui menaçait l'Eglise; et ne croyant pas pouvoir réussir seul à pénétrer le fond de leur malice et à les convaincre d'hérésie, il crut devoir user de stratagème : « J'ai été, dit-il, informé par le Saint-Esprit qu'un certain prêtre et moi nous devions un jour prêcher votre doctrine. » Et pour ne pas se compromettre dans l'entreprise qu'il avait formée, Raoul alla tout raconter à l'abbé de Saint-Victor, à maître Rupert et à frère Thomas, en compagnie desquels il se rendit auprès de l'évêque de Paris et de trois maîtres en théologie, à savoir le doyen de Salisbury, maître Rupert de Koren et maître Etienne, et il leur fit connaître tout ce qu'il avait appris.

» Grandement effrayés, ceux-ci enjoignirent à Raoul, en rémission de ses péchés, et à un autre prêtre, de s'affilier aux sectaires et de demeurer avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent approfondi tous les articles de leur croyance. Pour remplir cette mission, maître Raoul et le prêtre son compagnon parcoururent, durant trois mois, avec les hérétiques, les diocèses de Paris, de Langres, de Troyes et de Sens, où ils rencontrèrent un grand nombre de leurs complices.....

» Enfin, ils revinrent vers leur évêque, lui firent le récit de tout ce qu'ils avaient vu et entendu; et aussitôt l'évêque fit rechercher les coupables dans la province, car aucun d'eux, si ce n'est Bernard, n'était alors à Paris. Lorsqu'ils furent en la prison épiscopale, on assembla, pour examiner leur doctrine, les évêques des diocèses voisins et des maîtres en théologie. Les articles ci-dessus rapportés leur ayant été présentés, quelques-uns d'entre eux les confessèrent publiquement; d'autres essayèrent de se disculper, mais se voyant aussitôt convaincus, manifestèrent enfin la même opinion que leurs complices et firent des aveux sans réserve.

» La preuve de tant de perversité étant acquise, les coupables, de l'avis des évêques et des théologiens, furent conduits dans un champ et dégradés en présence du peuple et du clergé. Quelques temps après, à l'arrivée du roi, qui était alors absent, on conduisit au bûcher ceux qui, refusant de répondre aux interrogatoires, avaient montré le plus d'obstination et n'avaient laissé paraître, même devant la menace de la mort, aucun signe de repentir. Quand on les menait au supplice, il s'éleva un furieux ouragan, provoqué, personne n'en douta, par les esprits de l'abîme, lesquels, auteurs de leur égarement, l'étaient encore de leur fin tragique. Et pendant la nuit qui suivit cette exécution, le chef de ces fanatiques, étant venu frapper au seuil d'une recluse, avoua tardivement son erreur, déclarant qu'il avait été reçu dans l'enfer comme un personnage d'importance et condamné aux flammes éternelles.

» Quatre d'entre eux furent jugés, mais ne furent pas brûlés : à savoir, maître Guérin; Ulrich, prêtre; Etienne, diacre, dont la peine fut la prison perpétuelle; et Pierre, qui, craignant d'être arrêté, s'était fait moine. Les restes de maître Almericus, qui, le premier, avait enseigné leur doctrine odieuse, furent exhumés du cimetière et ensevelis en quelque champ. Dans le même temps, la lecture des livres de philosophie naturelle fut interdite à Paris pendant trois ans; les livres de MAÎTRE DAVID et les livres de théologie écrits en français furent condamnés à perpétuité et brûlés.

» Ainsi, par la grâce de Dieu, fut extirpée l'hérésie. »

Il était nécessaire de reproduire presque intégralement, en dépit de sa longueur et de ses inexactitudes (1), ce récit naïf d'un contemporain, où la paternité de la doctrine des victimes du concile provincial de 1210 est si étrangement attribuée, comme elle le fut d'ailleurs par le concile lui-même, non seulement à AMAURY DE BÈNE (*maître Almericus*), mais encore à DAVID DE DINANT (*maître David*) et même à ARISTOTE, l'auteur des « livres de philosophie naturelle ».

Nous possédons, outre les témoignages de nombreux chroniqueurs, et contrairement à une assertion hasardée par DAUNOU dans l'*Histoire littéraire de la France* (tome XVI), assertion trop souvent répétée depuis, le texte même du décret du Concile de Paris. Il a été recueilli par MARTÈNE et DURAND dans leur *Thesaurus novus anecdotorum* (tome IV, col. 165-166) — et il ordonne à tous ceux qui ont en leur maison les *Quaternuli* de maître DAVID DE DINANT de les apporter avant la Noël à l'évêque de Paris, aux fins de destruction, sous peine d'être considérés comme hérétiques.

(1) Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 5 octobre 1864.

II.

Le nom de DAVID DE DINANT ou DE DINAN, le philosophe du XII^e siècle dont les œuvres furent ainsi brûlées à Paris, en 1210, comme entachées d'hérésie, est aujourd'hui cité par tous les historiens de la philosophie médiévale, et RENAN l'a mis en vedette dans son beau livre *Averroès et l'Arroisme*.

Quel est le réel lieu d'origine de « maître DAVID » ?

LEVOT, dans sa *Biographie bretonne* (1852), le revendique pour Dinan; et c'est de façon bien timide qu'Alphonse LE ROY, dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique (1873), oppose les droits de la principauté de Liège à ceux du duché de Bretagne. En faveur de chacune des deux opinions, l'on pourrait citer un très grand nombre d'auteurs.

Mais l'argument d'autorité est ici de nulle valeur. La discussion des noms donnés à DAVID dans les textes latins ne peut — tous les philologues le comprendront — fournir, elle non plus, de résultat décisif. Et pourtant une récente polémique de presse, dont le retentissement a été grand en France aussi bien qu'en Belgique, n'a guère eu d'autres bases. (Voir l'*Indépendance belge*, avril-mai 1903.)

Ce sont des documents historiques qu'il eût fallu produire. Je les ai cherchés — et trouvés. Ils éclairent d'une vive lumière la vie de ce « maître DAVID » dont tous les biographes avouent ne savoir à peu près rien.

ALBERT LE GRAND et THOMAS D'AQUIN, qui connurent certains de ses disciples, nous ont conservé les titres (*Quaternuli, De Tomis*), et quelques passages de ses ouvrages, qui permettent d'apprécier ce que nous appelons aujourd'hui son panthéisme : « Il partageait les êtres de l'Univers en trois classes, écrit le Docteur angélique : les corps, les âmes et les substances éternelles séparées. Il disait que la matière, *yle*, est l'élément premier et indivisible qui constitue les corps; que l'intelligence, *noys*, est l'élément premier et indivisible qui constitue les âmes; que Dieu est l'élément premier et indivisible qui constitue les substances éternelles; qu'enfin ces trois choses, Dieu, l'intelligence et la matière, sont une seule et même chose : d'où il suit que tout, dans l'Univers, est essentiellement un. » DUPLESSIS D'ARGENTRÉ, en sa *Collectio judiciorum*, a énuméré avec pièces à l'appui les condamnations dont fut frappée cette doctrine, étudiée de nos jours avec tant de sagacité dans ses origines et ses développements. On ne cite guère autre chose.

Il existe pourtant deux textes contemporains d'une importance énorme : l'un utilisé déjà, mais très insuffisamment, il y a quelques

années, par l'auteur anonyme de la notice sur DAVID « DE DINAN » insérée dans la *Grande Encyclopédie* de BERTHELOT; l'autre complètement négligé jusqu'ici, parce que nul n'a soupçonné à quel personnage il s'applique.

Le premier se trouve dans une chronique latine composée par un chanoine de Laon dont on ignore le nom (DOM BOUQUET, etc., *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, p. 715.) L'auteur, après avoir parlé d'AMAURY DE BÈNE, ajoute :

..... Magister vero David, alter haereticus de Dinaunt, hujus novitatis inventor, circa papam Innocentium conversabatur, eo quod idem Papa subtilitatibus studiosè incumberebat. Erat enim idem David subtilis ultra quam deceret, ex cujus quaternis, ut creditur, magister Almaricus et caeteri haeretici hujus temporis suum hauserunt errorem.

Le second texte est cette lettre d'INNOCENT III, du 6 juin 1206 (MIGNE, *Patrologia latina*, tome CCXV, col. 901-902), que je reproduis tout entière :

..... Abbatii, et capitulo ecclesiae de Dinant, Leodiensis dioeceseos :
Etsi, juxta officii nostri debitum, omnibus, qui sunt titulo militiae clericalis ascripti, paterna nos deceat sollicitudine providere, illorum tamen petitiones facilius volumus ac debemus admittere, qui per vitae merita apud nos merentur honorum testimoniis adjuvari. Cum autem dilectus filius, magister David, capellanus noster, partem praebendae, quam in ecclesia vestra possidebat, in nostris manibus libere resignavit, eam dilecto filio, R. clerico, nepoti ejus, quem mores et litteratura commendant, pietatis intuitu duximus conferendam, universitatem vestram monentes attentius, et exhortantes in Domino, et per apostolica vobis scripta praecipiendo mandantes, quatenus, pro reverentia beati Petri et nostra, dictum R. recipientes in canonicum et in fratrem, beneficium memoratum ei liberaliter conferatis, et, quoniam Turonense concilium sectionem inhibet praebendarum, illud ei, quantocius se facultas obtulerit, integrare curetis. Alioquin, venerabili fratri nostro... Leodiensi episcopo (1), nos dedisse noveritis in mandatis, ut vos ad hoc per censuram ecclesiasticam, sublato appellationis obstaculo, compellere non postponat.
Datum Ferentini, VIII Idus Junii, anno nono.

Ces deux documents se complètent l'un par l'autre : DAVID DE DINANT a vécu à Rome, à la Cour pontificale, auprès d'INNOCENT III qui le tenait en haute estime et en avait fait son chapelain. Le Pape l'appelait en 1206 encore « son cher fils » et écrivait au chapitre de l'église de Dinant, dans le diocèse de Liège, de céder au neveu de DAVID la partie de prébende que celui-ci possédait en cette église et qu'il avait résignée entre les mains du pontife pour en avantager son parent.

Ainsi disparaissent les suppositions, les erreurs, les contradictions qu'on rencontre chez tous les auteurs qui ont parlé de DAVID

(1) HUGUES DE PIERREPONT, 1200-1229.

DE DINANT (voir une bibliographie très complète dans le *Répertoire* — et le Supplément — *des sources historiques du moyen âge* d'Ulysse CHEVALIER), jusqu'à LEA dont la savante *History of the Inquisition of the Middle Ages* vient d'être traduite en français par M. Salomon REINACH avec le concours de l'écrivain américain lui-même. On voit que DAVID DE DINANT n'était pas « un scolastique de Paris »; on ne se demandera plus « pourquoi son corps ne fut point exhumé comme celui d'AMAURY DE BÈNE lorsque la sentence du Concile de Paris fit dresser le bûcher des Champeaux »; on se rend compte des motifs pour lesquels « le quatrième Concile œcuménique de Latran se montra à son égard, cinq ans après, d'une singulière réserve, ne le désigna pas nominativement parmi les hérétiques dont il condamna derechef les doctrines »... Ainsi est définitivement établie surtout la nationalité de DAVID DE DINANT.

J'ai voulu, en effet, me préparant l'an dernier à exposer cette petite découverte au Congrès archéologique et historique de Dinant, la soumettre à un premier contrôle. Le 10 mai 1903, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* de Paris publiait cette note que je lui avais adressée :

Une polémique qui a surgi dans l'*Indépendance belge* entre M. Ch. TARDIEU, rédacteur en chef de ce journal, et M^r D. MERCIER, président de l'Institut supérieur de philosophie thomistique de Louvain, membres tous deux de l'Académie royale de Belgique, a réveillé une controverse qui sommeillait dans les livres : Faut-il appeler DAVID DE DINANT ou DAVID DE DINANT le « maître DAVID » dont les écrits furent brûlés, au commencement du XIII^e siècle, comme entachés d'hérésie ? En d'autres termes, était-il originaire du duché de Bretagne ou de la principauté de Liège ?

Des textes décisifs me semblent trancher la question. « Il faut écrire DAVID DE DINANT, ai-je dit le 22 avril dernier dans le *Petit Bleu* de Bruxelles, non seulement parce que les actes de condamnation rassemblés par DUPLESSIS D'ARGENTRÉ en sa *Collectio judiciorum* (I, 126-133), portent « magister David de Dinant » et « magister David de Dinando », mais parce qu'il existe un document dont les futurs biographes du philosophe mettront certainement en lumière l'importance capitale. »

Ce document, je l'avais trouvé dans la *Patrologie* de MIGNÉ (*Innocent III*, t. II, 901). C'est une lettre d'INNOCENT III, adressée le 6 juin 1206 à l'abbé et au chapitre « de l'église de Dinant, dans le diocèse de Liège » — *ecclesiae de Dinant, Leodiensis dioeceseos* — et par laquelle le souverain pontife prie ceux-ci de conférer à un clerc nommé R. la partie de prébende qui lui a été cédée par son oncle, maître DAVID, chapelain du Pape.

Je désirerais savoir ce qu'en pensent mes confrères — et si, pas plus que moi, ils n'ont rencontré ce document chez les auteurs qui se sont occupés jusqu'ici de DAVID DE DINANT. Ma question s'adresse tout spécialement à M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, l'auteur de l'admirable *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (où notre personnage est appelé DAVID DE DINAN), et j'ose faire appel, pour l'*Intermédiaire* qui lui doit tant déjà, à sa haute compétence.

M. Ulysse CHEVALIER m'a fait l'honneur de me répondre directement, le 15 mai, en rencontrant une objection qui m'avait été opposée et que je lui avais communiquée :

Je crois que personne avant vous n'avait remarqué le passage de la lettre d'Innocent III. Le texte de la chronique du chanoine de Laon établit que David de Dinant, le futur hérésiarque, vécut à la Cour du Pape : c'est bien, par conséquent, le même qui figure dans la lettre du 6 juin 1206. Supposer qu'il a pu être bénéficié à Dinant, au diocèse de Liège, et avoir pour origine Dinan, en Bretagne, est contraire à toutes les lois des probabilités ; cette hypothèse doit être écartée.

Et il a répondu à l'*Intermédiaire* (livraison du 30 mai) :

Sauf nouvelle découverte, je corrigerai Dinan en Dinant dans la 2^e édition de mon *Répertoire*, et le mérite en reviendra à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

Ni au Congrès de Dinant ni dans les revues d'érudition, je n'ai rencontré aucun contradicteur.

III.

Cette démonstration faite, il me sera permis de m'arrêter. Pour compléter la biographie de DAVID DE DINANT, c'est à Rome surtout qu'il faudra chercher désormais.

Les recherches seront peut-être plus difficiles que je ne l'avais supposé tout d'abord. D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner, le 5 août 1904, Dom Ursmer BERLIÈRE, le savant directeur de l'Institut historique belge de Rome, on ne possède au Vatican qu'une faible partie des régestes d'INNOCENT III ; ce n'est qu'à dater de JEAN XXII que toutes les bulles de provision ont été minutées ; et les registres de la Chambre apostolique manquent pour le commencement du XIII^e siècle. Mais cela n'est point pour décourager les fouilleurs d'archives et de bibliothèques (cf. d'ailleurs les précieuses indications de Léopold DELISLE dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, 1873, 1885. d'Auguste POTTHAST dans les *Regesta Pontificum Romanorum*, etc.), les chercheurs auxquels la lettre de 1206 fournit un « repère » certain, qui savent maintenant quelle haute situation DAVID DE DINANT eut auprès du Pape.

On pourrait s'étonner de la charge accordée à DAVID par INNOCENT III. HAURÉAU répondait d'avance à l'objection lorsqu'il écrivait, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (tome XXIX, 2^e partie), cette page dont quelques mots seulement devraient être modifiés en l'état actuel de nos connaissances sur l'auteur des *Quaterni* — et aussi sur AMAURY DE BÈNE :

« Nous supposons très volontiers que David ne comprit pas qu'il était impossible d'accommoder la foi chrétienne et sa philosophie. Il est du moins certain que ses discours, ses écrits n'offensèrent aucun de ses écoliers, car il vécut et mourut en paix avec l'Eglise, très honoré même, dit-on, par un pape assurément éclairé : nous parlons d'Innocent III. Les théories abstraites de ce savant homme ne parurent pas sans doute se rapporter aux choses de la religion. Mais on en vit le péril quand un autre téméraire osa censurer la tradition orthodoxe d'après les données de la même doctrine, rejeter avec dédain quelques anciens dogmes et très librement en proposer de nouveaux ; on le vit surtout quand cet hérétique avoué, devenu chef d'hérétiques, eut formé dans l'Eglise une secte vraiment redoutable. Un concile ayant été chargé de poursuivre et de juger les coupables, ce concile comprit David dans le procès et condamna sa mémoire. Pour les vivants, on dressa des bûchers. »

Les bûchers!... C'était depuis cent cinquante ans déjà l'argument suprême, et jusqu'au xvii^e siècle les pieux annalistes féliciteront les princes qui l'auront le plus employé. « Tuit furent amené à Paris, disent les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* en parlant des hérétiques de 1210, convaincu et dampné en plain concile et dégradé de leurs ordres cil qui les avoient, puis furent livré au roi Phelippe pour faire justice, et li bons Rois les fist toz ardoir au defors de Paris de lez la porte de Champiaus, com bons justicier et vraiz fiuz de Sainte Eglise; mais il espargnient aus fames et aus simples qui estoient deceu par la malice des gregneurs et des principaus en cele bougrerie. Et pour ce que il fust chose provée que cele heresie avoit eu commencement et naissance de l'error du devant dit Amauri de Benes, ja soit ce que il semblast que il fust mort en la pais de Sainte Eglise, il fu dampnez et escommuniez de tot le concile, et l'ossemente de lui getée hors du cimentière, puis arse et mise en cendres, et la pourre esparsse et getée par toz les fumiers de Paris en paine et en signe de vengeance. Que benoiz soit par-tout Nostre Sires!... »

A. BOGHAERT-VACHÉ.



La Germanisation de la Wallonie prussienne

APERÇU HISTORIQUE

VII.

La marche des événements en Wallonie.

La détente qui se produisit, à la chute de Bismarck, dans les rapports du gouvernement avec les Polonais, n'eut, chose étonnante, aucune répercussion en Wallonie, où la cheville-ouvrière de la germanisation continua de fonctionner dans l'esprit primitif du *Kulturkampf*.

A l'heure où l'événement arriva, on était ici au beau milieu d'une guerre de guérillas contre les membres du clergé qui, tenant trop aux sains principes pour louer ou se laisser doucement emporter par le courant, persévéraient, au prix d'un surcroît de labeur, tout tranquillement dans les voies traditionnelles. De ce nombre était M. l'abbé Henri HERBRANDT, que Dieu ait son âme ! et son rôle fut tel, qu'il suffira d'en relater les principaux épisodes pour montrer sur le vif les menées des germanisateurs.

Natif de Bruyères, dans le ban de Weismes, M. HERBRANDT avait fait toutes ses études dans des villes allemandes et ne possédait, dans la langue française, que des connaissances rudimentaires lorsque, quelque temps après son ordination, il fut envoyé comme « prêtre auxiliaire » à Robertville, paroisse vacante, qu'il administra durant sept années (1883-1890). C'était une âme d'apôtre. Austère, jusqu'à l'excès pour lui-même, il aurait consenti à être anathème pour le salut du dernier de ses paroissiens ; et il montra, par les avances qu'il fit en diverses occasions, qu'il entendait se tenir en dehors et au-dessus des rivalités de la vie civile pour se faire tout à tous. Mais, nature droite et entière, quand il se proposait un but, il n'y allait pas par quatre chemins.

L'ardeur qu'il mit à relever le niveau de l'instruction religieuse, qui avait sensiblement baissé pendant la vacance septennale de la paroisse, irrita les manouvriers de la germanisation, dont elle troublait les cercles. Parmi les documents que nous avons recueillis à la mort de ce digne prêtre, nous trouvons une longue épître datée des premiers jours de son ministère à Robertville, dans laquelle un maître d'école, avec une malveillance manifeste, interprète une phrase du prône exhortant les parents à familiariser leurs enfants avec la langue française, de manière à en tirer une injure personnelle, dont il s'autorise ensuite pour lui faire une leçon que nous nous contenterons d'appeler impertinente. Puis nous avons là toute une collection de bouts de papiers, parfois informes jusqu'à l'impolitesse, et portant différentes signatures, qui montrent comment, d'année en année, on chercha à lui jeter des bâtons dans les roues. Sur l'un de ces billets, on lui annonça même que la porte de l'école, où il faisait le catéchisme en hiver après la messe, resterait fermée jusqu'au moment des heures de classe, ce qui était illégal, car à cette époque le préposé ou chef de commune pouvait disposer de ce local communal en dehors des heures d'école et ce n'est que l'an dernier que le gouvernement a fait dépendre l'exercice de ce droit du consentement préalable des autorités scolaires supérieures.

On faisait flèche de tout bois; ainsi, en 1886, on prépara, à la suite d'un sermon sur l'immoralité, une dénonciation à l'évêché et, si elle ne fut pas expédiée, ce fut parce que, par une coïncidence tout à fait fortuite, l'instituteur pudibond qui s'était montré scandalisé, prévint un mandat d'amener pour faits immoraux commis à l'école, en tournant le dos à sa patrie et à sa nation.

Enfin on crut tenir un chef d'accusation propre à faire « interdire le métier » — le mot fut prononcé — à ce zélé pasteur. En conséquence, le 19 novembre 1889, la Régence écrivait à l'archevêque de Cologne que certains parents de Robertville défendaient à leurs enfants de faire à la maison les devoirs d'élèves, et que, bien qu'il n'eût pas été possible de prouver une instigation directe de la part de l'administrateur Herbrand, les autorités scolaires locales étaient néanmoins d'avis, que ce désordre devait être attribué à l'influence d'un sermon dans lequel il avait commenté l'ordonnance concernant la suppression de l'enseignement du français. Cette pièce se termine par ces mots significatifs : « Sur l'invitation de M. le Ministre, nous avons l'honneur de notifier ces faits à Votre Grandeur en la priant de bien vouloir prendre soin que le clergé ne crée point de difficultés à l'administration scolaire dans la culture du sentiment patriotique allemand parmi la population wallonne. »

M. HERBRAND n'eut pas de peine à se justifier. Il avait deux écoles dans sa paroisse, et le fait, qui s'était d'ailleurs produit à son insu, ne concernait que celle de Robertville, où les parents reprochaient depuis longtemps à l'instituteur de surcharger les enfants de devoirs. Lui-même avait reçu déjà d'avance cette excuse de ceux qui manquaient la messe ou ne savaient pas leur leçon de catéchisme; et, s'étant informé auprès des parents, il avait entendu qu'effectivement leurs enfants avaient parfois à travailler pour l'école jusque 10 et même 11 heures du soir. Nous pouvons ajouter que nous avons trouvé parmi ses papiers une notice, où il étudie, la plume à la main, le pour et le contre de cette grève nouveau genre et en arrive à cette conclusion que, s'il était consulté, il conseillerait de cesser l'opposition systématique et de recourir aux autorités supérieures dans le cas où les enfants seraient de nouveau surchargés de devoirs.

L'arme qu'on avait trouvée n'était donc qu'un sabre de bois et même de bois pourri. Mais à force de rebattre les buissons on en découvrit d'autres et, par un mouvement tournant, on revint à la charge, si bien que le 2 juin 1890, M. HERBRAND subit par devant le doyen, comme mandataire de l'Archevêque, l'interrogatoire suivant auquel nous ajoutons *pari passu* les réponses consignées dans le procès-verbal qui fut dressé.

1. — Avez-vous lu ou résumé en chaire, le dimanche après Pâques 1889, un écrit qui portait à la connaissance de la paroisse le décret ministériel sur l'exclusion de la langue française du plan de l'enseignement primaire? Quel était le caractère officiel de cet écrit, et sous quel rapport celui-ci était-il destiné à être publié à l'église?

Réponse : L'écrit que j'ai lu n'avait nul caractère officiel et ne consistait qu'en des notes de nature essentiellement privée.

2. — Avez-vous, à la suite de cette communication, exhorté à l'église les parents à prendre désormais d'autant plus de soin que les enfants apprirent la langue française, en ajoutant que vous même, vous continueriez l'enseignement religieux en cette langue et que, plutôt que de le donner en allemand, vous le donneriez en wallon?

Réponse : Oui, parce qu'à mon avis l'enseignement religieux ne peut être fructueux que s'il est donné dans la langue maternelle des enfants.

3. — Avez-vous engagé dans un cas, un père d'origine allemande à ne plus faire la prière familiale en allemand mais (à la faire) en français; et, dans un second cas, un autre père allemand à parler wallon avec ses petits enfants?

Réponse : Oui, parce que, dans les deux cas, la mère était wallonne, et qu'il n'est pas praticable de donner l'enseignement religieux à part pour deux familles. [Nous pouvons ajouter d'après ses notes que, dans les deux cas, il avait dit expressément : « c'est seulement afin que vos enfants puissent prier à l'église avec les autres et suivre le catéchisme. »]

4. — Quand et en combien d'heures donnez-vous l'enseignement religieux à Robertville?

a) Le donnez-vous régulièrement avant l'école?

Réponse : Autant qu'il m'est possible, je le donne chaque jour avant la messe ou avant l'école.

b) Donnez-vous l'enseignement religieux réglementaire pendant les heures de classe?

Réponse : Non.

c) Faites-vous en outre le catéchisme trois fois, par semaine, l'après-midi, et celui de première communion depuis Noël jusqu'à l'Ascension?

Réponse : Oui.

Tous les enfants du catéchisme prennent-ils part aux leçons n° 1-3?

Réponse : Non.

5. — Avez-vous, en 1889, fixé l'heure du catéchisme de première communion de telle manière que les enfants qui le suivaient, sont arrivés à l'école deux jours beaucoup trop tard et que, le troisième, ils l'ont quittée à 10 1/2 heures?

Réponse : Il n'y a eu de ma part nulle intention de déranger l'enseignement scolaire par l'enseignement religieux.

Voilà tout ce qu'on avait pu relever contre M. HERBRAND dans un espace de temps de plus d'une année. La clef du laconisme de ses réponses, nous la trouvons dans un mot qu'il dit au juge d'instruction de Dusseldorf : « J'étais écœuré à l'excès des tracasseries » incessantes qu'on me suscitait et je ne demandais pas mieux que de » m'en aller. »

Nous avons devant nous le fameux écrit qu'il eût dans ses mains le dimanche après Pâques 1889.

Du décret ministériel, qui exclut le français de l'enseignement primaire, il dit uniquement que « cette décision, comme toutes celles » qui concernent l'école, est de la plus haute importance pour les » parents qui n'ont rien de plus cher au monde que leurs enfants » et qui en sont responsables devant Dieu. » Puis, en quatre pages d'écriture à pattes de mouches, il s'étend, sans transition aucune, sur l'éducation familiale, le fondement de toute éducation, « charge » pénible et difficile, mais dont personne ne peut dispenser les » parents et pour laquelle Dieu leur a préparé des grâces d'état. » Touchant le langage, le point scabreux et le seul qui nous intéresse ici, voici sa théorie, qui renferme de bien belles et justes pensées :

Quand c'est le cœur qui parle, on se sert de sa langue maternelle, et où le cœur doit-il parler si ce n'est dans la famille, dans le commerce des parents avec leurs enfants? — La langue maternelle, c'est la langue de la mère; elle s'apprend sur ses genoux, et dans cette atmosphère d'amour, l'enfant apprend, en même temps qu'à parler, à affectionner sa langue maternelle et les choses qu'on lui enseigne à aimer dans cette langue. C'est là que doit se faire l'éclosion des premières pensées et des premiers sentiments religieux. L'Église est la seconde mère de l'enfant, et le prêtre, son ministre, doit continuer l'œuvre éducatrice de la première. C'est à la famille que doit se rattacher l'enseignement religieux que le prêtre donne au nom de l'Église, et, à moins que la famille n'ait pas fait son devoir, celui-ci trouvera dans les enfants qu'on lui amène beaucoup de choses qui ne demandent qu'à être développées.

Si, après avoir exposé cette théorie, M. HERBRAND a dit qu'il ferait le catéchisme en wallon plutôt que de le faire en allemand,

personne ne peut voir dans cette parole l'ombre d'une antipathie contre la langue ou la nation allemande, qui d'ailleurs n'existait pas dans son cœur; c'était tout simplement la conclusion de principes, et de principes très justes. Et, comme il le fit observer lui-même en une autre occasion, le gouvernement qui maintenait encore l'enseignement religieux en français dans les classes inférieures et moyennes, ne pouvait, s'il était conséquent, lui en vouloir de recommander la culture de cette langue dans les familles.

La nomination du Révérend Martin-Joseph DETHIER, depuis 23 ans recteur de Faymonville, à la cure de Roberville, le 10 décembre 1890, ne pouvait que plaire aux paroissiens, qui retrouvaient en lui l'intime de leur ancien curé LIÉLY, un de leurs soutiens pendant les jours du Kulturkampf, et l'ami congénère de l'administrateur qu'ils perdaient.

Mais lorsqu'ils apprirent que ce dernier était appelé comme vicaire, non à l'un des deux postes vacants en Wallonie, mais à Calcum, sur les confins de la Westphalie, ils attribuèrent son éloignement aux intrigues de ses adversaires et, irrités par leur séance bruyamment joyeuse dans un cabaret le jour même où il était allé chercher sa nomination à Cologne, ils se mirent à boycoter ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir trempé dans les dénonciations antérieures. Nous ne pouvons nous attarder sur cet épisode, et nous dirons seulement que, dans tout ce qu'il a dit, écrit et fait à ce sujet, M. HERBRAND a poussé la charité aussi loin que le permettait le respect de la vérité.

Le 28 décembre 1890, jour fixé pour son départ, il put se rendre compte, à quel point le peuple avait apprécié son désintéressé dévouement et lui était attaché. Lorsqu'il entra, à quatre heures du matin dans l'église de Sourbrodt, il la trouva bondée d'enfants, d'hommes et de femmes de Roberville, accourus, par un froid de loup, pour entendre sa dernière messe. Et quand, une heure plus tard, il prit le chemin de la gare situé à une petite demi-lieue de l'église, toute cette foule se pressa sur ses pas pour l'accompagner.

En la voyant se dérouler, dans l'étroit sentier à l'issue du village, en un interminable cortège doublé d'une égale théorie de noires silhouettes, au milieu des neiges, qui recouvraient jusqu'aux haies des champs, sous un ciel d'azur tout parsemé d'étoiles plus scintillantes les unes que les autres, et dans le paisible silence de la nuit, à peine troublé par la sourde rumeur de voix contenues, les sanglots étouffés et le bruit du sol gelé qui grinçait sous les pieds, nous eûmes comme une vision des premiers chrétiens de Milet qui, la mort dans

l'âme, « descendaient avec saint Paul vers le bateau » prêt à l'emmener, et nous nous souvîmes en même temps de cette parole du grand cardinal Manning : « Ce n'est pas dans les gouvernements, c'est dans les peuples que l'Eglise a ses racines humaines vraiment vivaces. » (1)

M. l'abbé Herbrand passa, au bout d'une année, comme vicaire à Uckerath, de l'autre côté du Rhin, à l'extrémité orientale du diocèse de Cologne, et fut nommé, en 1894, curé à Ormont sur les confins du diocèse de Trèves, où il est mort le 17 juillet 1898.

Dans cette affaire, l'autorité diocésaine s'est inspirée de considérations d'un ordre supérieur et n'a nullement entendu approuver l'oppression de la langue française ni même donner raison aux antagonistes personnels de M. HERBRAND. Il n'en reste pas moins vrai que le fait qu'elle a finalement posé, impliquait, d'un côté, un renforcement des tendances germanisatrices et, de l'autre, un changement d'attitude dans la pratique qu'on avait observé jusque-là, et pour cette double raison, il marque dans notre histoire.

Certains germanisateurs, qui se disaient déjà : « Le gouvernement a commis une faute en laissant placer des prêtres wallons dans la Wallonie », essayèrent à différentes reprises, mais en vain, d'en faire déguerpir encore un second, qu'ils appelaient « le chef de la secte », et l'un d'eux trouva, pour exprimer son dépit, ce mot caractéristique, qui nous fut redit innocemment une heure après par celui-là même, à qui il avait été adressé : *Man Kann ihm nicht beikommen; er weiss sich immer den Rücken frei zu halten.* (On ne peut l'atteindre, il sait trop bien faire en sorte d'avoir toujours le dos couvert — manière de dire qu'il restait avec son franc parler dans les limites de la légalité.)

D'autre part, tandis qu'auparavant, et encore les dernières années, on offrait, autant que possible, les paroisses et les vicaries wallonnes à des Wallons, qui — c'est un point qu'il nous faut aussi constater — trop souvent les refusèrent pour des raisons personnelles; à partir de 1890, il n'en fut plus question, à part une seule exception, qui d'ailleurs ne dura qu'une année et fut due à des motifs de santé. Pourtant, il est évident que la connaissance du wallon avait, sous le régime de la germanisation, une plus grande importance que lorsque l'école cultivait la langue française. Et, à un autre point de vue, la nouvelle pratique a complété et aggravé la situation.

Huit jeunes prêtres du pays de Malmédy ont été ordonnés à Cologne depuis cette date; ils sont tous placés dans des centres allemands.

(1) Consultation sur la Société des Chevaliers du travail.

Nous connaissons trois bourgmestres wallons, dont l'un fut même présenté à l'unanimité par sa commune d'origine; ils n'ont pu arriver que dans des communes allemandes.

Nous avons des professeurs de lycée wallons, dont plusieurs sont diplômés pour le français; le progymnase de Malmédy n'en possède pas un seul.

Il en est de même des juges originaires de la ville, dont les services n'ont été requis que pour l'établissement du livre foncier, où ils étaient, pour ainsi dire, indispensables.

Et nous savons déjà que la Wallonie est bel et bien fermée aux jeunes instituteurs et institutrices qui y sont nés.

Cette exclusion apparemment systématique de nos nationaux des postes officiels de l'Eglise, de l'Etat et des Communes dans la Wallonie équivaut à une saignée continue de l'intelligence wallonne, d'autant plus sensible qu'elle est venue s'ajouter à un écoulement naturel, que représentent ces nombreux compatriotes instruits, prêtres (1), médecins, professeurs, archivistes, ingénieurs, etc. vivant aujourd'hui loin de leur petite patrie parce que, pour d'autres causes, ils n'ont pu y faire leurs études ou, du moins, y trouver une position.

La population wallonne doit soigner son cerveau, si elle ne veut pas mourir d'anémie cérébrale. Il s'agit maintenant plus que jamais de faire en sorte qu'il y ait parmi les Wallons, attachés au sol natal une forte élite intellectuelle, et ceux-là seront les meilleurs amis de leur nation qui, sans spéculer sur des emplois qu'ils ne pourraient trouver qu'à l'étranger, acquerront le plus de science, ou qui aideront les jeunes talents à se développer et à se créer une existence honorable dans leur pays.

Malheureusement on se heurte à des faits déconcertants. Ainsi à la séance du 9 juin 1903, le Conseil municipal fut saisi d'une demande du Curatoire du progymnase tendant à ce que « les élèves étrangers » puissent jouir des trois bourses (le journal dit : place libre!) « réservées à des enfants de familles ouvrières de Malmédy », et nous lisons dans le compte-rendu de l'*Organe* : « La ville, qui fait seule le » sacrifice d'une somme énorme pour l'entretien de cette école, ne » peut abandonner ses intérêts pour les donner à des étrangers. » Cependant on a fini par céder, disant que la majorité du *curatorium* se composait de gens de la ville qui protégeront incontestablement les avantages des Malmédiens. »

(1) Depuis 1890 six prêtres originaires de la Wallonie prussienne ont été ordonnés à Liège.